

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

			<u> </u>
C	adre réservé à l'autorité en	vironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :
21/04/2022	21/04/2022		2 022,6212
	مرس دام کاریانامال	:-4	
Déclaration de création de forages d'irrigation	1. Intitulé du pro		appovilla 90970
Declaration de creation de lorages d'irrigati	on en eau souterraine sur la v	commune de Moy	ennevine 60070
			,
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrag	je ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénom		
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	EARL des trois Fétus		
Nom, prénom et qualité de la personne	DIOLUED . ( I I. LIEADI		
habilitée à représenter la personne morale	RIQUIER gérant de l'EARL		
RCS / SIRET   3   5   0     7   8   6     1	8   2     0   0   0   1   3	Forme juridique	EARL
		, ,	
	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \		0.
Joigne	z à votre demande l'ann	exe obligatoire	n°I
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	u des seuils et critères anne	xé à l'article R. 1:	22-2 du code de l'environnement et
	imensionnement correspor		
N° de catégorie et sous catégorie			s seuils et critères de la catégorie
· ·	(Préciser les éventuelles rub	oriques issues d'a	utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique 110 de la nomenclature du décret du 22 sept 1993	ravaux de forage en eau sou	iterraine, rubrique	e 1.1.1.0 du décret de septembre 2003
decret du 22 sept 1995			
	4. Caractéristiques généra	ıles du projet	
Doivent être annexées au présent formule	aire les pièces énoncées à	la rubrique 8.1 du	ı formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évents	els travaux de démolition		
Réalisation d'un forage d'irrigation en eaux	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		•

Réalisation d'un forage d'irrigation en eaux souterraines, de profondeur 70m. Sur le territoire de la commune de Moyenneville 80870 sur une parcelle qui appartient au pétitionnaire, au sein d'une vallée sèche à 1600 m des marais de la vallée de la Somme au sud d'Abbeville

Il s'agit de la nappe de la craie, nappe libre en très grande majorité dans le secteur de la Somme et en particulier dans ce secteur. La région agricole concernée présente très peu de forages d'irrigation en exploitation. Les risques de concurrence sont très limités. Un seul forage se trouve à 1200 m au nord ouest sur Yonval, il n'y en a pas d'autres dans un rayon de 8km. Le secteur est donc loin d'être saturé en forages.

La profondeur de la nappe atteint environ 30 m au droit du projet. Le captage AEP le plus proche se trouve à plus de 3km au sudouest ou nord est sur la commune de Behen d'un côté, Abbeville de l'autre.

La masse d'eau considérée est la Craie de la vallée de la Somme aval, le bassin versant est celui de la rivière Somme située à 2500 m à l'est.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Irrigation des cultures de pommes de terre et légumes d'une exploitation agricole pour 30 ha par an de pdt et 14 ha de haricots, , soit au total un besoin de 90000 m3/an au maximum, débit de 70 m3/h objectif pour un enrouleur.
A savoir que ce forage ne génère pas de volume supplémentaire. En effet, suite à un désaccord, deux exploitations sur un seul forage se séparent et donc l'exploitation qui n'en a plus en réalise un autre.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Travaux de forage au Rotary à 70 m de profondeur + essais de pompage longue durée; durée environ trois jours. Edification d'une station de pompage, intégration d'un moteur et d'une pompe si les résultats sont corrects.
Réalisation d'une margelle bétonnée autour de la tête de forage de hauteur 30 cm par rapport au terrain naturel, de 3 m2 minimum de surface, et sortie de la tête du forage de 50 cm par rapport au terrain naturel.
Creusement du forage au Rotary à l'eau claire de 400 mm, tubage de 315 mm, cimentation de la tête de colonne jusque 20 m afin d'éviter les infiltrations en tête de puits. Tout cela si le débit obtenu est suffisant (60 m3/h comme objectif à l'enrouleur donc 70 m3/h en bas).
Conformément au décret du 11 sept 2003, le forage sera rebouché selon les normes en vigueur en cas d'échec;
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Mise en route et arrêt de la pompe, de façon automatisée : aucune intervention sur le site, sauf cas de maintenance et contrôle. le forage sera électrifié, les nuisances pour les habitations seront donc inexistantes .

4.2 Objectifs du projet

versant opposé de la Somme et ne se tro	est à 3 km au sud-ouest à proximité du villag ouve pas dans le même axe d'écoulement. Vu s en eau potable présents, assez éloignés pou	le son influence prévisionnelle, ce projet
4 5 Dimensions et caractéristiques du p	ojet et superficie globale de l'opération - pré	ciser les unités de mesure utilisées
Grande	eurs caractéristiques	Valeur(s)
profondeur 70 m, emprise au sol de la st		mètres
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)  d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long.	°'"_ Lat°'"_
Moyenneville ZS 3	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ:  Long. Point d'arrivée:  Communes traversées: coordonnées en lambert 93: X = 613 795 m Y = 6 998 206 m Z = 42 m NGF	°'" Lat°'"_ _°'"_ Lat°'"_
Jo	ignez à votre demande les annexes n'	° 2 à 6
	on d'une installation ou d'un ouvrage exista cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une év	
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été auto	projet et	

**4.4** A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

exploitation tous usages confondus le plus proche est à 1200m au nord-ouest dans le village de Yonval.

notice d'incidence.

Dépôt de dossier au titre de la nomenclature 1.1.1.0 du décret de septembre 2003 : déclaration de forage et réalisation d'une

L'influence prévisionnelle est minime et de rayon estimé à l'aide de la méthode de Theis-Jacob utilisée par le BRGM à 207m, en prenant des hypothèses plutôt pessimistes, qui n'aura aucun effet sur les zones naturelles les plus proches. Le forage en

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	La carte des sites N 2000 les plus proches se trouve en annexe. il s'agit du site « Marais et monts de Mareuil Caubert » à 1600 m à l'est
D'un site classé ?		X	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Nappe de la craie du Turonien Abaissement prévisionnel très localisé de la nappe, située à 30 m de profondeur Impact évalué à 207 m de rayon sur la nappe, de 83cm de hauteur à 150 m, 8,7cm à 200 m. Méthode utilisée: Theis-Jacob, recommandée par le BRGM Coefficients utilisés comme hypothèse: T=3.10-3; S= 0,0125, vues les caractéristiques de la nappe à cet endroit et d'après le srésultats du forage le plus proche dans une situation similaire.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	Période de pompage de juin à août Influence limitée Arrêt tous les 5 à 6 j, arrêts intermédiaires de 30 minutes à 1h00 toutes les 5h à 8 h00 selon le matériel utilisé et les parcelle. utilisation maxi de 20 h sur 24 h. La nappe peut ainsi se rétablir. Pas d'autres forages d'irrigation dans le secteur du bassin versant concerné à moins de 1200 m. 1 seul présent et actif dans un rayon de 8 km. Le cours d'eau le plus proche est la Somme et affluent à 2300 m.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	×		Pompage dans la ressource en eau souterraine (nappe de la craie) de l'ordre de 90 000 m3/an au maximum sur trois à quatre mois.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	La parcelle concernée est un champ cultivé actuellement, aucune atteinte au milieu naturel ne sera possible
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?			Le site N 2000 le plus proche est à 1600 m à l'est, "Marais et monts de Mareuil Caubert"  Le projet n'aura pas d'influence sur la vallée car la distance est trop importante.  Le débit moyen de la Somme à Abbeville est de l'ordre de 30 m3/s, ce projet ne l'affectera pas. A comparer aux 19 litres/s qui seraient prélevés par ce projet, même s'il est loin de la rivière.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	Uniquement au moment des travaux de forage et d'essai de pompage.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		Il n'est pas source de bruit puisqu'alimenté par un moteur électrique. les nuisances seront réduites au maximum. Les habitations de la ferme isolée du pétitionnaire sont éloignées du projet de 500 m.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	Non
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		Il ne s'agit pas de rejets mais de valorisation de l'eau afin d'alimenter des cultures. Le producteur s'assura qu'aucun rejet n'aura lieu en dehors des cultures
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	Station de pompage au plus 10 m2 au sol dans une parcelle de culture en bordure de la parcelle ZS3 n'a pas d'impact autre que son emprise.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	quels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):
Haie entourant la station de pompage.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dispensé car l'impact sur l'environnement est négligeable de par la nature du projet, l'impact évalué, et la gêne minime causée à l'environnement. La nappe phréatique est à 30 m de profondeur et sera affectée au maximum de 83cm à 100 m. Le pompage ne sera pas permanent et donc l'impact en sera réduit.

Ce projet est assez isolé, aucun impact sur des ouvrages voisins n'est possible car aucun ouvrage de prélèvement en service tous usages confondus n'est présent à moins de 1200 m, aucun captage AEP à moins de 3 km.

Les impacts cumulés éventuels sont donc faibles dans ce secteur.

M. Riquier mettra en place une haie autour de la station afin de l'intégrer dans le paysage.

#### 8. Annexes 8.1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - $\overline{\mathbf{X}}$ non publié; $\overline{\mathsf{X}}$ Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises X de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le 3 paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, $\square$ 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 $|\mathbf{x}|$ mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Localisation du projet Localisation des zones Natura 2000 Localisation des ZNIEFF Carte des captages AEP Photographies et localisation

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à Amiens

le, 12/04/2022

Signature



le cadre ci-dessus